



Femmes autochtones

1.1 Programme des centres d'accueil autochtones

Les centres d'accueil autochtones offrent des services de logement, d'éducation, de santé, d'emploi, de loisirs et de développement des ressources humaines. Ils collaborent aussi avec les responsables municipaux et provinciaux à la prévention du crime et de la violence en commanditant des programmes de déjudiciarisation et de guérison ainsi que des programmes communautaires de ressourcement pour les jeunes Autochtones. Beaucoup de centres offrent aussi des services de développement des jeunes enfants et d'aide à la famille dans le cadre d'ententes conclues en vertu du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Pour plus d'information, communiquer avec la Direction de la participation des citoyens de Patrimoine canadien :

Tél. : (819) 994-3835
Télec. : (819) 953-2673
Internet : <http://www.pch.gc.ca>

1.2 Santé des Autochtones

Direction générale des services médicaux de Santé Canada

La Direction générale des services médicaux de Santé Canada travaille en partenariat avec les Premières nations et les Inuits pour offrir aux collectivités des Premières nations vivant dans des réserves, ainsi qu'aux collectivités inuites, des services, des programmes et des initiatives en matière de santé. Il s'agit essentiellement d'activités holistiques communautaires, gérées par les collectivités et s'adressant à l'ensemble de la collectivité, notamment aux femmes et à leurs enfants. Le financement de la plupart des programmes est accordé directement aux collectivités par les bureaux régionaux de la Direction générale des services médicaux. Les programmes qui intéressent tout particulièrement les femmes comprennent les suivants :



Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves — Conçu pour favoriser l'élaboration de projets gérés localement dans les collectivités autochtones, ce programme a pour objectif de préparer les jeunes enfants des Premières nations à leurs années scolaires. Les composantes de ce programme comprennent la culture et la langue, l'éducation, la promotion de la santé, l'alimentation, le soutien social et la participation des parents.

Programme canadien de nutrition prénatale — composante autochtone — Ce programme, qui fait appel à une démarche communautaire, vise à améliorer la santé des femmes enceintes à risque élevé et de leurs enfants. Il favorise aussi une alimentation saine pendant la première année de vie du bébé, en mettant l'accent sur l'allaitement.

Grandir ensemble — composante autochtone — Ce programme offre du financement et une expertise technique pour les initiatives communautaires en matière de santé mentale et de développement de l'enfant qui sont gérées par la collectivité. Il comprend notamment l'acquisition de compétences parentales en fonction de la culture, la prévention des blessures chez les enfants, des activités pour les jeunes et des programmes de santé mentale.

Pour des communautés en bonne santé — Ce programme vise à combler les lacunes sur le plan des services prioritaires dans les domaines de la santé mentale, de l'abus de solvants et des soins à domicile. Il comprend une stratégie de transfert qui aide les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites à prendre en charge leurs ressources en matière de santé.

Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et de drogues chez les Autochtones — Le but premier de ce programme est d'aider les Premières nations et les Inuits ainsi que leurs collectivités à mettre sur pied et à assurer le fonctionnement de programmes visant à éliminer ou à réduire les niveaux élevés de consommation d'alcool et d'autres drogues dans les collectivités. Il existe actuellement dans le cadre de ce programme environ 550 programmes communautaires de prévention et 53 centres de désintoxication.

VIH/SIDA — Le nombre de cas de VIH/SIDA augmente régulièrement chez les femmes autochtones, comme chez les Canadiennes en général. La Direction générale des services médicaux accorde des fonds aux collectivités des Premières nations et inuites ainsi qu'à des groupes autochtones nationaux, pour leur permettre d'élaborer et de dispenser des programmes d'éducation et de prévention ainsi que des ressources.

Pour plus d'information sur ces programmes et d'autres programmes, communiquer avec le bureau de santé communautaire local ou avec le bureau régional de la Direction générale des services médicaux de Santé Canada :

Atlantique

Tél. : (902) 426-3646

Télec. : (902) 426-8675

Québec

Tél. : (514) 283-4774

Télec. : (514) 283-7392

Ontario

Tél. : (613) 952-0087

Télec. : (613) 952-5748

Manitoba

Tél. : (204) 983-4171

Télec. : (204) 983-0079

Saskatchewan

Tél. : (306) 780-5413

Télec. : (306) 780-7733

Alberta

Tél. : (403) 495-2690

Télec. : (403) 495-2687

Pacifique

Tél. : (604) 666-3235

Télec. : (604) 666-3753

Yukon

Tél. : (867) 393-6778

Télec. : (867) 393-6772

ou consulter le site Web de Santé Canada, à l'adresse suivante :

<http://www.hc-sc.ca/msb>

Programme des services de santé non assurés

Ce programme offre aux Indiens inscrits ainsi qu'aux Inuits et aux Innus reconnus du Canada certains services médicaux qui ne sont pas assurés par un régime de santé provincial ou territorial, ni par un régime d'assurance-maladie de tiers. Ces services comprennent des médicaments, des fournitures et de l'équipement médicaux, des services dentaires, des produits et des services ophtalmologiques, le transport des

malades, la prévention de crises, des consultations d'urgence en matière de services médicaux et, dans certaines provinces, le paiement des primes d'assurance-maladie.

Pour en savoir davantage sur ce programme, communiquer avec le Programme des services de santé non assurés de Santé Canada :

Sans frais : 1-800-259-5611

Internet : <http://www.hc-sc.ca/msb/nihb>

Programme de services à l'enfant et à la famille des Premières nations

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien veut s'assurer que les enfants et les familles des Premières nations qui vivent dans des réserves ont accès, dans leurs collectivités, à des services à l'enfance et aux familles sensibles à leur culture et comparables à ceux qui sont offerts aux autres résidents des provinces dans des circonstances analogues. Le Programme de services à l'enfant et à la famille des Premières nations fournit des fonds pour le développement et l'établissement de groupes offrant des services à l'enfant et à la famille. Ces groupes recevront le pouvoir délégué des provinces et fonctionneront conformément aux lois provinciales.

Pour plus d'information sur ce programme, communiquer avec la Direction du développement des collectivités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :

Tél. : (819) 994-7242

Télec. : (819) 953-3321

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

1.3 Aînées et aînés autochtones

Tendons la main : Guide pour bien communiquer avec les aînés autochtones

Ce guide a été conçu comme un outil de référence pour les fonctionnaires fédéraux et les responsables d'autres gouvernements et organisations pour les aider dans leur travail avec les Autochtones. Il fournit des renseignements sur l'utilisation des termes convenables, les organisations autochtones nationales et les médias autochtones, des diagrammes sur les besoins en matière d'information des aînées et aînés autochtones et la façon dont ceux-ci ou d'autres membres de la collectivité reçoivent l'information.

Pour plus d'information, communiquer avec la Division du vieillissement et des aînés de Santé Canada :

Tél. : (613) 952-7606
Télec. : (613) 957-7627
Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines>

1.4 Les femmes autochtones et le travail

Entreprise autochtone Canada

Des milliers de femmes autochtones sont propriétaires de petites entreprises au Canada. Entreprise autochtone Canada (EAC) offre des services commerciaux, de l'information et de l'aide financière aux Indiens inscrits et non inscrits, aux Inuits et aux Métis du Canada, ainsi qu'aux associations, aux partenariats ou à d'autres personnes juridiques à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Cette aide est axée sur des priorités stratégiques clés de croissance du secteur commercial autochtone :

- expansion du commerce et du marché (notamment le tourisme autochtone);
- développement des jeunes entrepreneures et entrepreneurs;
- innovation;
- renforcement des organisations autochtones qui s'occupent de développement financier et commercial.

L'objectif d'EAC est d'établir une économie autochtone concurrentielle et viable qui entretient des liens actifs avec les économies du Canada et du monde, qui repose sur les valeurs autochtones traditionnelles et qui est dirigée et gérée par des entrepreneures et entrepreneurs autochtones.

Pour plus d'information au sujet d'Entreprise autochtone Canada ainsi que sur les services et l'aide offerts aux petites entreprises, visiter le site Web du programme, à l'adresse suivante :

<http://abc.gc.ca>

ou communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada de votre région :

Atlantique - Halifax

Tél. : (902) 426-2018
Télec. : (902) 426-1643
Courriel : abc.halifax@ic.gc.ca

Québec - Montréal

Tél. : (514) 283-1828
Télé. : (514) 283-1843
Courriel : abc.montreal@ic.gc.ca

Ontario - Toronto

Tél. : (416) 973-8800
Télé. : (416) 973-2255
Courriel : abc.toronto.ic.gc.ca

Manitoba - Winnipeg

Tél. : (204) 983-7316
Télé. : (204) 983-4107
Courriel : abc.winnipeg@ic.gc.ca

Saskatchewan - Saskatoon

Tél. : (306) 975-4329
Télé. : (306) 975-5334
Courriel : abc.saskatoon@ic.gc.ca

Alberta - Edmonton

Tél. : (403) 495-2954
Télé. : (403) 495-4172
Courriel : abc.edmonton@ic.gc.ca

Colombie-Britannique - Vancouver

Tél. : (604) 666-3871
Télé. : (604) 666-0283
Courriel : abc.vancouver@ic.gc.ca

Bureau national - Ottawa

Tél. : (613) 954-4064
Télé. : (613) 957-7010
Courriel : abc.ottawa@ic.gc.ca

Programme de carrières pour les Indiens et les Inuit dans le domaine de la santé

Les étudiantes et étudiants autochtones admissibles peuvent obtenir du financement afin de poursuivre des études postsecondaires dans le domaine de la santé. Divers établissements d'enseignement postsecondaire peuvent également recevoir une aide financière leur permettant d'offrir des services de soutien et d'orientation aux étudiantes et étudiants et d'améliorer les programmes d'études et les programmes d'admission dans les domaines de la santé. Le Programme de carrières pour les Indiens et les Inuit dans le

domaine de la santé comprend des services d'orientation pour des carrières en santé, de la formation en cours d'emploi, ainsi que des bourses d'études en fonction des besoins financiers.

Les étudiantes et les étudiants autochtones qui souhaitent obtenir des bourses d'études doivent communiquer avec la Fondation nationale des réalisations autochtones :

Tél. : 1-800-329-9780
(416) 926-0775 (à Toronto)
Télec. : (416) 926-7554
Courriel : naaf@istar.ca
Internet : <http://www.naaf.ca>

ou communiquer avec la Direction générale des services médicaux de Santé Canada :

Tél. : (613) 954-8779
Télec. : (613) 954-8107
Internet : <http://www.hc-sc.ca/msb>

1.5 Guide des initiatives fédérales à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain

On trouve dans ce guide de l'information sur divers programmes et services qui pourraient intéresser tout particulièrement les Indiens et les Métis vivant dans des centres urbains partout au Canada. L'information est diversifiée et porte sur les arts et la culture, l'éducation et la formation, le développement économique, les services de police et la santé.

Pour obtenir plus d'information ou des exemplaires du guide, communiquer avec le Centre d'information et de recherche du Bureau du Conseil privé :

Tél. : (613) 957-5153
Télec. : (613) 957-5043
Courriel : biblio@pco-bcp.gc.ca
Internet : http://canada.gc.ca/depts/agencies/pco/aborguide/guide_f.html

ou communiquer avec les Affaires autochtones du Bureau du Conseil privé :

Sans frais : 1-888-511-4444
ATME : 1-800-465-7735

1.6 Logement

Programme de réparations d'urgence

Les propriétaires autochtones et non autochtones dont le revenu familial est limité et qui vivent dans une région rurale ou éloignée peuvent être admissibles à des contributions non remboursables pour les réparations visant à rendre leurs logements sûrs. (Pour plus de détails, voir la section 11.4, sous Femmes de collectivités rurales et éloignées.)

Programme de logement à but non lucratif pour les Autochtones en milieu urbain

Les sociétés d'habitation sans but lucratif appartenant à des Autochtones peuvent recevoir de l'aide pour des logements subventionnés à usage locatif. Les groupes qui ont besoin d'aide et les Autochtones qui ont besoin de logements locatifs adéquats, convenables et à prix modique doivent communiquer avec le Centre canadien de documentation sur l'habitation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Sans frais : 1-800-668-2642

ATME : 1-800-309-3388

Télec. : (613) 748-4069

Internet : <http://www.cmhc-schl.gc.ca>

<http://www.cmhc-schl.gc.ca/ah-al/fr/pru.html>

(Programme de réparations d'urgence)

1.7 Élaboration de politiques

Programme des femmes autochtones

La voix des femmes autochtones doit se faire entendre. C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde un soutien financier et technique à des groupes de femmes autochtones sans but lucratif, notamment à trois groupes nationaux (Native Women's Association of Canada, Pauktuutit Inuit Women's Association, Metis National Council of Women), et à environ 75 groupes de femmes provinciaux, territoriaux et communautaires. Cette aide permet aux groupes d'exercer une influence sur les politiques, les programmes, les mesures législatives et les décisions qui ont une incidence sur le bien-être social, culturel ou politique de femmes autochtones dans leur collectivité ainsi qu'au sein de la société canadienne.

Les activités et les projets entrepris par ces groupes de femmes comprennent des activités de représentation, de développement du leadership et de formation, des mesures visant à préserver et à maintenir la culture ainsi qu'à assurer le mieux-être économique et l'amélioration des conditions sociales.

Le Programme des femmes autochtones gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale et l'Initiative d'autonomie gouvernementale. Ces deux initiatives appuient les groupes de femmes aux niveaux national, provincial, régional, communautaire et du quartier, ce qui montre clairement la participation active et la représentation des femmes autochtones.

Initiative de lutte contre la violence familiale — Cette initiative appuie les groupes de femmes autochtones qui examinent, élaborent et mettent en œuvre des réponses holistiques et adaptées à la culture pour contrer la violence dans la famille immédiate et élargie des populations autochtones à l'extérieur des réserves.

Initiative d'autonomie gouvernementale — Cette initiative aide les femmes autochtones, particulièrement à l'échelon de la collectivité :

- à adopter des positions, processus, stratégies et recherches qui leur sont propres à l'égard de l'autonomie gouvernementale;
- à participer et à travailler en partenariat avec d'autres groupes autochtones et groupes de femmes, ainsi qu'avec des gouvernements autochtones relativement aux initiatives d'autonomie gouvernementale;
- à renseigner les femmes autochtones au sujet de cette question très importante qui a une incidence sur leur vie ainsi que sur celle de leurs enfants et de leur famille.

Pour plus d'information sur les groupes de femmes locaux, communiquer avec le bureau régional ou de district le plus près de Patrimoine canadien :

Atlantique

Tél. : (506) 851-7066

Télé. : (506) 851-7079

Québec

Sans frais : 1-800-463-6769

Tél. : (514) 283-2332

Ontario

Sans frais : 1-800-839-8221

Tél. : (416) 954-9243

Prairies, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut

Tél. : (204) 983-3601

Télé. : (204) 984-6996

Alberta

Sans frais : 1-800-748-7275

Tél. : (403) 292-4401

Pacifique et Yukon

Tél. : (604) 666-0176

ou communiquer avec la Direction de la participation des citoyens de Patrimoine canadien :

Tél. : (819) 994-2122

ATME : (819) 994-4957

Télé. : (819) 953-2673

Internet : <http://www.pch.gc.ca>

Participation aux conférences multilatérales sur les enjeux autochtones internationaux

Les groupes de femmes autochtones qui s'intéressent aux enjeux internationaux concernant les droits de la personne, les droits des peuples autochtones, les connaissances traditionnelles, les affaires circumpolaires, la diversité biologique, les droits de propriété intellectuelle et les questions connexes peuvent obtenir de l'aide pour participer à des consultations ou à des conférences sur ces questions.

Pour plus d'information sur les enjeux autochtones internationaux et sur les personnes avec qui communiquer, et pour connaître les critères d'admissibilité à l'aide, communiquer avec la Division des affaires autochtones et circumpolaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

Tél. : (613) 992-6356 ou (613) 944-9173

Télé. : (613) 944-0758

Internet : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

1.8 Délinquantes

Initiative relative aux services correctionnels dans les collectivités autochtones

Dans le cadre de cette initiative, le Solliciteur général du Canada finance un petit nombre de projets pilotes visant à vérifier et d'évaluer les traitements offerts aux délinquantes de collectivités autochtones sous la forme d'une démarche holistique de ressourcement pour assurer le mieux-être de la collectivité. Cette initiative appuie aussi l'élaboration de stratégies urbaines en matière de services correctionnels pour les délinquantes autochtones. Les propositions de financement peuvent être présentées par

des groupes communautaires des Premières nations ou par des organisations autochtones qui ont le mandat et la capacité d'offrir des services aux délinquantes dans le contexte d'un processus de justice réparatrice ou de guérison.

Pour plus d'information, communiquer avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone du Solliciteur général du Canada :

Tél. : (613) 991-2832
Télec. : (613) 990-8295
Courriel : Abocor@sgc.gc.ca
Internet : <http://www.sgc.gc.ca>

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Dans le cadre de ce programme, des conseils à caractère non judiciaire sont dispensés aux Indiens inscrits et non inscrits, aux Métis et aux Inuits qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Des aides judiciaires aident les Autochtones à comprendre la nature des accusations criminelles qui pèsent contre eux et les orientent vers des ressources juridiques ou autres. Ces personnes invitent les tribunaux à comprendre et à prendre en considération la culture, les valeurs, les traditions et les antécédents socio-économiques des Autochtones. La prestation du programme est assurée essentiellement par des groupes autochtones et le coût en est partagé entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces services sont offerts dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour trouver le groupe le plus près qui offre des services d'assistance parajudiciaire, communiquer avec Justice Canada :

Tél. : (613) 957-9581
Télec. : (613) 941-2269
Internet : <http://canada.justice.gc.ca>

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

Afin de répondre aux besoins particuliers des femmes autochtones au sein du système correctionnel fédéral, le gouvernement fédéral a établi le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, à Maple Creek (Saskatchewan). Premier établissement du genre, Okimaw Ohci a été créé avec la participation des Premières nations et pour les membres de cette collectivité. Soixante pour cent du personnel est de descendance autochtone et le pavillon fonctionne selon les enseignements et la philosophie autochtones, l'accent étant fortement placé sur la culture et la spiritualité autochtones.

Pour plus d'information sur le pavillon de ressourcement, visiter le site Web du Service correctionnel du Canada, à l'adresse suivante :

<http://csc-scc.gc.ca>

ou communiquer avec le Bureau de la sous-commissaire pour les femmes :

Tél. : (613) 992-7033

Télec. : (613) 992-4692

Courriel : nancystableforth@NHQ.csc-scc.x400.gc.ca

Programmes à l'intention des détenus et des délinquants autochtones mis en liberté

Un certain nombre de programmes et de services s'adressant tout particulièrement aux Autochtones sont dispensés afin de répondre aux besoins en matière de services correctionnels des délinquantes et des délinquants dans les établissements fédéraux, notamment :

- les services d'aînés et d'aînées pour répondre aux besoins spirituels et culturels;
- un service de liaison autochtone pour régler les problèmes de communications entre les détenues et détenus autochtones et le personnel majoritairement non autochtone;
- le traitement de la toxicomanie;
- la planification de la mise en liberté, qui assure la liaison entre les délinquantes et délinquants et les collectivités autochtones pour favoriser le succès de la réinsertion.

Maisons de transition — Le Service correctionnel du Canada finance aussi six maisons de transition tenues par des groupes autochtones, qui ont été mises sur pied afin de répondre aux besoins des délinquantes et des délinquants autochtones en liberté sous condition. Les groupes autochtones qui désirent présenter des propositions pour assurer le soin et la garde des délinquantes dans leur collectivité doivent communiquer avec le Programme pour Autochtones du Service correctionnel du Canada.

Autres programmes — D'autres programmes sont offerts aux Autochtones à l'échelon régional. Ces programmes comprennent des traitements pour les délinquants sexuels autochtones, offerts à divers établissements, le programme *Way of Life and Balanced Lifestyle* (mode de vie et style de vie équilibré), un programme global de traitement portant sur les aptitudes cognitives, la vie familiale, le traitement de la toxicomanie et une formation scolaire, ainsi que des fraternités et des sororités autochtones qui aident les détenues et détenus autochtones à prendre des initiatives personnelles.

Des marchés sont généralement accordés pour la prestation de programmes et de services aux détenues et détenus dans les établissements fédéraux. Les groupes autochtones désireux de recevoir des demandes de propositions sont invités à consulter le site Web du Service correctionnel du Canada, à l'adresse suivante :

<http://csc-scc.gc.ca>

ou à communiquer avec le Programme pour Autochtones, du Service correctionnel du Canada :

Tél. : (613) 995-2557

Télec. : (613) 995-8964

2

Les femmes en affaires

Un certain nombre de ressources sont mises à la disposition des femmes qui désirent lancer ou élargir leur entreprise, ou encore qui souhaitent exporter des produits ou des services.

2.1 **Entreprise autochtone Canada**

Entreprise autochtone Canada offre des services commerciaux et de l'aide aux Indiens inscrits et non inscrits, aux Inuits et aux Métis du Canada, ainsi qu'à des associations, des partenariats ou d'autres personnes juridiques qui sont la propriété ou sous le contrôle partiel ou total d'Autochtones vivant à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves. (Pour de plus amples détails, voir la section 1.4, sous Femmes autochtones.)

2.2 **Aide propre à une région**

Atlantic Virtual Women's Business Bureau

Parrainé par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les provinces Maritimes et diverses organisations non gouvernementales, ce bureau virtuel d'éthique commerciale sur Internet est un guichet unique pour les femmes d'affaires. Il offre du matériel documentaire, des liens commerciaux, des lignes de bavardage et de l'aide professionnelle à toutes les étapes de la planification et de l'expansion d'une entreprise.

Pour plus d'information, visiter le bureau virtuel à l'adresse suivante :

<http://www.bizbureau.com>

Ouest canadien

Programme à l'intention des entrepreneurs handicapés

Ce programme offre un accès facile aux services commerciaux, à des prêts pouvant atteindre 75 000 \$ pour des personnes incapables d'obtenir du financement auprès de



prêteurs traditionnels ou par le biais d'autres mécanismes d'aide. (Pour de plus amples détails, voir la section 5.3, sous Femmes handicapées.)

Initiative pour les femmes entrepreneures

Grâce au financement de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, quatre groupes indépendants sans but lucratif, situés dans chacune des provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), ont établi leurs propres mécanismes d'aide pour des entreprises qui appartiennent à des femmes ou sont dirigées par des femmes. Chaque groupe offre aux femmes entrepreneures de 18 ans et plus des conseils, de l'information, des services d'aiguillage, du réseautage, du mentorat, des prêts à des conditions commerciales, de l'orientation vers les services existants ainsi qu'une variété de produits et de services uniques adaptés à leurs besoins.

Pour en apprendre davantage, communiquer avec le Centre d'entreprise des femmes ou avec un bureau de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada :

Colombie-Britannique

Women's Enterprise Society of B.C.

Sans frais : 1-800-643-7014

Courriel : wesbc@silk.net

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/SSG/mi03293e.html>

Alberta

Alberta Women's Enterprise Initiative Association

Tél. : 1-800-713-3558

Courriel : aweia@compusmart.ab.ca

Internet : <http://www.compusmart.ab.ca/aweia/>

Saskatchewan

Women Entrepreneurs of Saskatchewan Inc.

Sans frais : 1-800-879-6331

Courriel : women@the.link.ca

Manitoba

Centre d'entreprise des femmes

Tél. : 1-800-203-2343

Internet : <http://www.mbnet.mb.ca/wec/pfm.htm>

ou

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Sans frais : 1-888-338-WEST (9378)

Internet : <http://www.wd.gc.ca>

2.3 Ressources pour les femmes d'affaires

Site Web Les femmes d'affaires et le commerce

Ce site Web est un point d'entrée sur Internet à une foule de renseignements sur les moyens de se préparer pour le marché de l'exportation et y réussir. On y trouve une évaluation en ligne, *Préparation à l'exportation*, les stratégies d'exportatrices qui ont réussi, les modalités d'inscription à Win Exports, base de données permettant aux exportatrices canadiennes de recevoir des tuyaux commerciaux et de l'information sur les exportations, de l'information sur les ressources financières, des enquêtes et des études sur les femmes dans le commerce et un calendrier des événements à venir à l'intention des femmes d'affaires. Des liens directs avec d'autres sites Internet pouvant intéresser les femmes d'affaires canadiennes sont aussi offerts. Pour plus d'information, visiter le site Web, à l'adresse suivante :

<http://www.infoexport.gc.ca/businesswomen/menu-f.asp>

ou communiquer avec les Services à l'exportation – Petites et moyennes entreprises, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

Tél. : (613) 944-0634

Télec. : (613) 995-5773

Financer une petite entreprise : Un guide pour les femmes entrepreneures

Quels que soient les secteurs de l'économie où les femmes entrepreneures choisissent de se lancer, elles devront, à un moment donné, financer leur entreprise. Cette brochure, rédigée spécialement pour les femmes, est un guide de consultation rapide sur le financement externe de petites entreprises à toutes les étapes de leur développement. On y trouve de l'information sur l'établissement d'un plan d'entreprise, la détermination des besoins financiers, les moyens de financer l'entreprise, le moment auquel chercher du financement à l'extérieur, les pratiques courantes d'octroi de prêts et l'évaluation des propositions de prêts.

Pour obtenir un exemplaire du guide, communiquer avec la Banque de développement du Canada :

Sans frais : 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)
Tél. : (514) 283-5904 (à Montréal)
Internet : <http://www.bdc.ca>

Voyager au féminin — Conseils pour la femme qui voyage

Cette brochure, qui regorge de renseignements, fournit des conseils sur une foule de choses, notamment sur les moyens d'atténuer le choc culturel lorsqu'on voyage, sur la tenue vestimentaire dans les pays qui ont des codes vestimentaires pour les femmes et sur la sécurité personnelle. On y trouve aussi des sections sur les attentes des femmes d'affaires en voyage à l'étranger, sur les voyageuses enceintes, sur les mères qui allaitent et sur les voyageuses âgées, ainsi qu'une liste d'adresses et de numéros de téléphone de toutes les missions canadiennes dans le monde.

Pour obtenir un exemplaire gratuit de cette brochure, communiquer avec le Service de renseignements du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

Sans frais : 1-800-267-8376
Tél. : (613) 944-4000
Internet : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/travel/consular/16009-f.htm>

Ressources pour les femmes d'affaires

Ressources pour les femmes d'affaires est un répertoire sur Internet offrant des liens avec des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux et des articles s'adressant aux femmes d'affaires. Pour en savoir davantage, visiter le site Web *Strategis* d'Industrie Canada, à l'adresse suivante :

<http://strategis.ic.gc.ca> (dans la fonction *recherche avancée*, taper Ressources pour les femmes d'affaires)

Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise

Ce guide détaillé présente une foule de renseignements sur les programmes et les services fédéraux à l'intention de la petite entreprise, y compris de l'information sur le lancement et le financement d'une entreprise, sur la gestion des affaires, sur le commerce international et sur un éventail d'autres services et programmes gouvernementaux; il fournit également les noms de personnes-ressources importantes. Pour obtenir ce guide gratuitement, communiquer avec le Service de distribution d'Industrie Canada :

Tél. : 1-800-328-6189
Télec. : (613) 954-6436
Internet : <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/mi02983f.html>

2.4 Programme d'aide au travail indépendant

Les bénéficiaires de l'assurance-emploi, les pêcheurs ou les prestataires d'aide sociale admissibles qui souhaitent lancer une entreprise peuvent recevoir de l'aide. Les personnes intéressées doivent avoir un projet d'affaire viable et être disposées à investir dans l'entreprise. Les personnes acceptées dans le cadre de ce programme doivent travailler à temps plein au lancement et au fonctionnement de l'entreprise. Ce programme offre un soutien du revenu ainsi qu'une allocation supplémentaire pendant 52 semaines aux personnes admissibles, ainsi que de la formation, de l'orientation et des conseils techniques.

Pour plus d'information, communiquer avec le Centre des ressources humaines le plus près (voir les pages du gouvernement du Canada de l'annuaire téléphonique), ou visiter le site Web de Développement des ressources humaines Canada, à l'adresse suivante :

<http://hrdc-drhc.gc.ca>

3

Santé des femmes, des enfants et des familles

3.1 Sécurité des enfants

Dispositifs de retenue des enfants dans les véhicules automobiles

Transports Canada est responsable des normes de sécurité relatives aux sièges pour enfants (dispositifs de retenue). Le Ministère s'assure que les fabricants de dispositifs de retenue se conforment aux normes canadiennes de sécurité. Il examine aussi les plaintes du public concernant les défaillances possibles des dispositifs de retenue sur le plan de la sécurité et veille à ce que les fabricants avertissent le public pour tout système de retenue défectueux.

Pour obtenir de plus amples informations sur les dispositifs de retenue des enfants, on peut se procurer un exemplaire du livret intitulé *Prenez-en soin : un guide concernant les sièges d'enfants à bord des véhicules automobiles*, ou la vidéo qui présente de l'information sur les moyens d'attacher en toute sécurité les enfants dans les sièges d'auto, ainsi que sur les types de dispositifs de retenue.

Sans frais : 1-800-333-0371

Tél. : (613) 998-8616 (région de la capitale nationale)

Télec. : (613) 993-4831

Internet : <http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere> (français)
<http://www.tc.gc.ca/roadsafety> (anglais)

Réseau de sécurité sur les ensembles de retenue d'enfants — Association canadienne des automobilistes

Dans le cadre d'un marché avec Transports Canada, l'Association canadienne des automobilistes (CAA) administre ce réseau, qui met de l'information sur les systèmes de retenue d'enfants à la disposition des Canadiennes et des Canadiens, membres ou non de la CAA. Ce réseau publie aussi des avis sur les ensembles de retenue défectueux (sièges d'auto), participe aux vérifications de l'installation des sièges pour enfants



partout au Canada et rédige des communiqués sur les ensembles de retenue d'enfants défectueux.

Pour plus d'information sur le Réseau de sécurité sur les ensembles de retenue d'enfants, communiquer avec l'Association canadienne des automobilistes :

Tél. : (613) 247-0117

Télec. : (613) 247-0118

3.2 Nutrition familiale

Programme de nutrition/manger sainement

Santé Canada, par l'entremise de son programme de nutrition/manger sainement, fournit de l'information afin d'aider les particuliers et les familles à adopter et à garder de saines habitudes alimentaires. Au nombre des publications offertes figurent les suivantes : *Le guide alimentaire canadien pour manger sainement* et ses documents connexes, dont *Le guide alimentaire canadien pour manger sainement : Renseignements sur les enfants d'âge préscolaire* et *Le guide alimentaire canadien pour manger sainement : Renseignements sur les enfants de six à douze ans*. Il existe aussi un énoncé national sur la nutrition du nourrisson, intitulé *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé*. Santé Canada offre également la trousse VITALITÉ à l'usage des animatrices et des animateurs, qui présente une démarche intégrée faisant la promotion d'une alimentation saine, d'une vie active et d'une image de soi ainsi que d'une image corporelle positive.

Pour plus d'information sur le programme de nutrition/manger sainement, communiquer avec l'Unité de la nutrition et de manger bien de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-8329

Télec. : (613) 941-2432

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/nutrition>

3.3 Mutilation des organes génitaux de la femme

Le Canada accueille une grande diversité d'immigrantes et d'immigrants qui amènent avec eux leurs riches coutumes et traditions. Cependant, dans certains groupes, ces coutumes comprennent la circoncision féminine (aussi appelée mutilation des organes génitaux de la femme (MOGF)), pratique que le Canada n'admet pas. Le Groupe de travail sur la mutilation des organes génitaux de la femme de Santé Canada a pour mandat :

-
- de renseigner et d'éduquer les femmes et les familles afin de prévenir le recours à cette pratique au Canada;
 - de se pencher sur les enjeux juridiques, culturels et sociaux ainsi que sur les enjeux de la MOGF liés à la santé;
 - d'évaluer les besoins en information et en formation des praticiennes et des praticiens de soins de santé au Canada et leur rôle dans le cadre de la prévention de la MOGF de familles qui vivent maintenant au Canada.

Pour plus d'information sur la mutilation des organes génitaux de la femme, communiquer avec le Groupe de travail interministériel fédéral sur la MOGF à Santé Canada :

Tél. : (613) 957-1944
Télec. : (613) 952-3496
Courriel : cathy_mattern@hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/datapcb/datawhb/>

3.4 Recherche en matière de santé

Recherche sur la mastopathie

Initiatives sur le cancer du sein — Santé Canada a affecté une somme annuelle de sept millions de dollars au financement de diverses initiatives sur le cancer du sein, qui comprennent la recherche, la prévention, la détection précoce, un dépistage de qualité, l'aide à des groupes communautaires et des réseaux, l'accès à l'information, l'éducation du public et du milieu professionnel, des diagnostics, des soins et des traitements, ainsi que la surveillance et le suivi du cancer du sein.

Pour plus d'information, communiquer la Division de la santé des adultes de Santé Canada :

Tél. : (613) 954-8668
Télec. : (613) 941-2643
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca>

Étude sur les implants mammaires en Ontario et au Québec — L'Université Laval et Action cancer Ontario étudient, grâce à des fonds de Santé Canada, la corrélation entre les implants mammaires et l'incidence du cancer, et le taux de décès. Les résultats finals devraient être connus d'ici l'an 2000.

Pour en savoir davantage, communiquer avec le Bureau du cancer du Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-1765
Télé. : (613) 941-2057
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/bc>

Étude d'incidence des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants

En collaboration avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, Santé Canada effectue une étude visant à mieux comprendre l'ampleur et la dynamique de la violence et de la négligence envers les enfants au Canada. On cherche en outre à établir des estimations nationales de l'incidence des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants, à mieux faire comprendre la gravité des mauvais traitements infligés aux enfants et à recueillir des preuves empiriques permettant de mieux planifier l'affectation des ressources pour contrer le problème de la violence à l'endroit des enfants.

Pour plus d'information au sujet de cette étude, communiquer avec la Division de la violence envers les enfants de Santé Canada :

Tél. : (613) 954-5493
Télé. : (613) 941-9927
Courriel : child_maltreatment@hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/enfance-jeunesse>

Programme des Centres d'excellence pour la santé des femmes

Les priorités de Santé Canada dans le domaine de la santé des femmes sont énoncées dans la Stratégie pour la santé des femmes (que l'on peut consulter sur le site Web du Bureau pour la santé des femmes). Le Programme des Centres d'excellence pour la santé des femmes (PCESF) est l'un des principaux éléments de cette stratégie. Le gouvernement du Canada finance cinq Centres d'excellence :

- le Centre d'excellence pour la santé des femmes des Maritimes (Halifax);
- le Centre d'excellence pour la santé des femmes — Consortium de l'Université de Montréal (Montréal);
- le Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu (Toronto);
- le Centre d'excellence pour la santé des femmes des Prairies (Winnipeg);
- le Centre d'excellence pour la santé des femmes de la Colombie-Britannique (Vancouver).

L'objectif du PCESF est de promouvoir des recherches des plus nécessaires sur la santé des femmes au Canada et d'accorder plus d'attention aux préoccupations essentielles des femmes en matière de santé. Le but ultime du programme est de rendre le système de

santé canadien plus sensible aux besoins particuliers des femmes en matière de santé grâce à la recherche appliquée et à des conseils stratégiques.

Chaque Centre effectue des travaux pluridisciplinaires et intersectoriels au moyen d'une démarche faisant appel aux déterminants de la santé, ce qui comprend :

- l'élaboration de données sur la santé qui tiennent compte des différences entre les sexes;
- la recension et l'étude des enjeux clés liés à la santé des femmes;
- la communication des connaissances acquises grâce au Programme;
- l'établissement de réseaux locaux, régionaux et nationaux qui réunissent des chercheuses, des chercheurs, ainsi que des partenaires communautaires et stratégiques afin d'améliorer la santé des femmes;
- la prestation d'analyses, de conseils et d'information aux gouvernements, aux organismes et aux personnes chargés de l'élaboration de programmes et de politiques en matière de santé;
- des moyens pour contribuer à la définition d'un programme de recherche sur la santé des femmes pour le Canada.

Les Centres examinent les enjeux courants du système de santé, comme l'incidence de la réforme des services de santé sur les femmes et leur santé, les tendances dans la prestation de services de santé aux femmes, les expériences des femmes avec le système de santé, les éléments qui influent sur la santé et les besoins en santé des femmes dans diverses situations de la vie.

Réseau canadien pour la santé des femmes

Le Réseau canadien pour la santé des femmes relie les Centres d'excellence ainsi que des particuliers et des organismes à des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux qui font la promotion de la santé des femmes afin de partager de l'information et des ressources et de contribuer à un débat critique sur les soins de santé des femmes.

Pour en savoir davantage sur les Centres d'excellence et sur le Réseau canadien pour la santé des femmes, communiquer avec Santé Canada :

Tél. : (613) 952-0795

Télec. : (613) 941-8592

Internet : <http://hc-sc.gc.ca/datapcb/datawhb/cewh/fre.htm>

Visions des services de garderie

Dans le cadre de ce programme, les organismes sans but lucratif ou les groupes communautaires admissibles peuvent obtenir des fonds pour des recherches innovatrices

ou des projets d'évaluation qui examinent le caractère adéquat, les résultats et le rapport coût-efficacité des pratiques exemplaires actuelles en matière de garde d'enfants, ainsi que des modèles de prestation de services.

Pour plus d'information, visiter le site Web de Visions des services de garderie, à l'adresse suivante :

<http://www.globalx.net/esp-eps>

ou communiquer avec la Division de l'employabilité et partenariats sociaux de Développement des ressources humaines Canada :

Tél. : (819) 997-1647

Télec. : (819) 997-1359

Fonds pour la santé de la population

Le Fonds pour la santé de la population de Santé Canada appuie des projets qui examinent les déterminants de la santé afin de maintenir et d'améliorer la santé des Canadiennes et des Canadiens. Des fonds peuvent être offerts pour des projets d'envergure nationale et régionale. Les propositions de financement peuvent être présentées par des organismes bénévoles canadiens sans but lucratif ainsi que par des établissements d'enseignement.

Pour plus d'information sur les projets d'envergure nationale, communiquer avec la Direction de la santé de la population de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-3507

Télec. : (613) 952-5310

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp>

Pour obtenir de l'information sur des projets d'envergure régionale, communiquer avec le bureau de Santé Canada le plus près :

Atlantique - Halifax

Tél. : 902) 426-2700

Télec. : (902) 426-9689

Québec - Montréal

Tél. : (514) 283-7342 ou

(514) 283-0816

Télec. : (514) 283-3309

Ontario - Toronto

Tél. : (416) 973-0003

Télec. : (416) 954-8211

Manitoba - Winnipeg

Tél. : (204) 983-2833

Télec. : (204) 983-8674

Saskatchewan - Regina

Tél. : (306) 780-5104 ou

(306) 780-7151

Télec. : (306) 780-6207

Alberta/Territoires du Nord-Ouest/Nunavut - Edmonton

Tél. : (403) 495-2754

Télec. : (403) 495-5537

Colombie-Britannique/Yukon - Vancouver

Tél. : (604) 666-8986

Télec. : (604) 684-2729

Les femmes et les essais cliniques

Depuis 1996, tous les fabricants qui demandent à Santé Canada d'approuver la mise en marché de médicaments doivent faire participer des femmes à leurs essais cliniques. On peut consulter sur le site Web de Santé Canada des lignes directrices, intitulées *Inclusion des femmes dans les essais cliniques*, à l'adresse suivante :

<http://www.hc-sc.gc.ca/hpb-dgps/therapeut>

3.5 Nouvelles mères/art d'être parent

Guide des programmes et services fédéraux pour les enfants et les jeunes

Produit tous les deux ans, ce guide convivial fournit de l'information sur divers sujets, dont la garde des enfants, la santé, l'éducation, l'adoption et la nutrition. Il s'adresse aux parents, aux prestataires de soins, aux organisations, aux établissements d'enseignement et aux organismes qui travaillent avec des jeunes. Chaque description présente des renseignements de base sur les programmes ainsi qu'une liste d'adresses et de numéros de téléphones importants pour obtenir de plus amples renseignements.

Le *Guide des programmes et services fédéraux pour les enfants et les jeunes* est offert gratuitement, sous forme imprimée et sur Internet. Pour en obtenir un exemplaire, communiquer avec la Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-3436
Télec. : (613) 952-1556
Courriel : children@www.hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

Développement de l'enfant — santé mentale et physique

Il est plus efficace et moins coûteux de maximiser le développement de l'enfant au cours des premières années que de tenter de corriger les problèmes lorsque les enfants sont plus âgés. La Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada s'intéresse à la santé mentale et physique des enfants, des jeunes et des familles. De concert avec des partenaires et des groupes communautaires, elle élabore de l'information, des projets et des initiatives dans des domaines comme la prévention des naissances prématurées, la prévention du syndrome de la mort subite du nourrisson et du syndrome du nourrisson secoué, la promotion de l'allaitement maternel et de l'alimentation des bébés, le soutien des parents, la prévention du suicide et les difficultés d'apprentissage.

Pour plus d'information, communiquer avec la Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada :

Télec. : (613) 954-3358
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

Composante de la santé mentale

Tél. : (613) 954-8612
Courriel : famchimen@www.hc-sc.gc.ca

Composante de la santé physique

Tél. : (613) 957-8099
Courriel : familychild@www.hc-sc.gc.ca

Programme d'action communautaire pour les enfants

Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) offre un financement à long terme aux groupes communautaires pour leur permettre d'établir et d'offrir des services qui répondent aux besoins de développement des enfants à risque, de la naissance à six ans. Les activités de prévention et d'intervention précoce financées par le PACE aident les enfants à avoir un meilleur départ dans la vie, à les préparer pour l'école et à améliorer leurs chances de devenir des adultes sains. Le PACE s'adresse aux enfants :

-
- qui vivent dans des familles à faible revenu;
 - qui vivent dans des familles où les parents sont des adolescents;
 - qui sont à risque ou qui ont des retards de développement ou éprouvent des problèmes sociaux, émotifs ou comportementaux;
 - qui sont maltraités ou négligés.

On accorde une attention particulière aux enfants métis, inuits et autochtones vivant à l'extérieur des réserves, aux enfants d'immigrantes, d'immigrants ou de réfugiées et réfugiés récemment arrivés au pays et aux enfants qui vivent dans des collectivités éloignées ou isolées. Les services offerts par les projets du PACE comprennent des centres de ressources pour les familles, de l'éducation parentale, des visites à domicile, des groupes de jeu et des activités favorisant le développement des enfants.

Programme canadien de nutrition prénatale

Financé par Santé Canada et géré avec les provinces et les territoires, le Programme canadien de nutrition prénatale offre des ressources à des groupes communautaires admissibles qui désirent établir et offrir des services afin d'aider les femmes enceintes qui risquent de mettre au monde des enfants en mauvaise santé, notamment les femmes pauvres, les adolescentes, les alcooliques ou les consommatrices d'autres drogues, les femmes victimes de violence, les Métisses, les Inuites et les femmes membres des Premières nations, les réfugiées, les femmes qui vivent dans l'isolement ou qui n'ont pas accès à des services, ou chez qui a été diagnostiqué un diabète gestationnel.

Les programmes visent à offrir des suppléments alimentaires, des conseils en nutrition, de l'aide, de l'éducation, des services d'aiguillage et du counseling sur des questions liées au mode de vie, comme l'abus d'alcool, le stress et la violence familiale.

Pour plus d'information sur l'un ou l'autre de ces programmes, communiquer avec le bureau de Santé Canada le plus près, envoyer un message électronique ou visiter le site Web de Santé Canada, aux adresses suivantes :

Courriel : capc-cpnp@www.hc-sc.gc.ca

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

Programme d'aide postnatale aux parents

Ce programme est conçu pour soutenir les familles de nouveau-nés en les aidant à se sentir compétentes par rapport à la période postnatale, à recenser et à utiliser les systèmes de soutien offerts et à se fixer des attentes réalistes à l'égard des relations familiales. Ce programme, offert dans plus de 600 hôpitaux et centres de santé communautaires au pays, fait la promotion de la continuité des soins pour les familles servies par ces organismes de santé.

Pour plus d'information sur un programme local, communiquer avec le bureau régional de Santé Canada le plus près, ou avec la Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-3437

Télé. : (613) 954-3358

Courriel : familychild@www.hc-sc.gc.ca

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

Programme de promotion de l'allaitement maternel

Le but de ce programme est d'accroître la sensibilisation aux bienfaits de l'allaitement maternel et de la qualité supérieure du lait maternel pour la santé des enfants. Dans le cadre de ses efforts incessants afin de promouvoir l'allaitement maternel et de le faire accepter et appuyer davantage, Santé Canada et ses partenaires ont monté une campagne de sensibilisation conçue pour inciter les mères à allaiter partout, en tout temps et plus longtemps. Ce programme offre aussi un autocollant faisant la promotion de l'allaitement maternel, ainsi que des fiches d'information pour obtenir l'appui des restaurants, des magasins de vente au détail et des centres commerciaux en faveur de l'allaitement maternel.

Pour plus d'information au sujet de ce programme, communiquer avec la Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-8099

Télé. : (613) 954-3358

Courriel : familychild@www.hc-sc.gc.ca

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

Y'a personne de parfait

Ce programme de soutien et d'éducation, qui s'adresse aux parents d'enfants de zéro à cinq ans, est conçu pour répondre aux besoins de jeunes parents seuls à faible revenu, peu instruits ou isolés sur le plan géographique, culturel ou social. *Y'a personne de parfait* offre aux parents l'accès à des renseignements précis sur l'art d'être parent ainsi qu'à un réseau d'aide. Ce programme comprend aussi une formation à l'intention des animatrices et des animateurs et un éventail d'excellentes ressources pour les parents. Les documents du programme *Y'a personne de parfait* sont gratuits, pratiques, bien rédigés et faciles à lire, à comprendre et à utiliser. Les provinces et les territoires sont responsables de la mise en œuvre de ce programme.

Pour plus d'information, communiquer avec le bureau national de Y'a personne de parfait, à Ottawa :

Tél. : (613) 728-3307
Télec. : (613) 729-5421
Courriel : np-yapp@frp.ca

ou avec la Division de l'enfance et de la jeunesse de Santé Canada :

Tél. : (613) 941-0970
Télec. : (613) 952-1556
Courriel : familychild@www.hc-sc.gc.ca
Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>

L'aventure parentale : les zéro à six ans

Il s'agit d'une vidéo divertissante et éducative, divisée en cinq portions de 25 minutes, qui fournit des renseignements importants et des conseils utiles sur le développement de l'enfant et les défis du rôle de parent. On y présente de l'information sur le corps, l'esprit, le comportement et la sécurité de l'enfant. Une portion présente aussi des conseils sur les moyens de s'en sortir en prenant notamment du temps pour soi.

Il est possible de commander la vidéo, qui se vend 17,99 \$ (comprend les frais de port et de manutention), aux coordonnées suivantes :

Sans frais : 1-800-668-7808
Internet : <http://www.cfc-efc.ca/fsc>

3.6 Abus d'intoxicants

Stratégie canadienne antidrogue

L'objectif de la Stratégie canadienne antidrogue est de réduire l'effet nocif de l'alcool et d'autres drogues sur les personnes, les familles et les collectivités. Elle vise :

- à dissuader les personnes qui ne consomment pas de drogues de commencer à en prendre;
- à réduire le tort causé aux personnes qui font usage de drogues;
- à améliorer le traitement et la réadaptation des personnes touchées par l'abus d'intoxicants;
- à offrir un cadre législatif convenable;
- à travailler à l'échelle internationale pour contrer le problème de la drogue.

Les programmes et les politiques sont formulés de manière à tenir compte des différences entre les femmes et les hommes et un certain nombre de ressources sont mises à la disposition des personnes et des organisations qui travaillent avec des femmes,

y compris les femmes de régions rurales et les immigrantes. On y trouve de l'information sur l'élaboration de projets communautaires faisant intervenir les femmes.

Pour plus d'information sur la Stratégie canadienne antidrogue, communiquer avec le Bureau de l'alcool, des drogues et des questions de dépendance de Santé Canada :

Tél. : (613) 957-8340

Télééc. : (613) 957-1565

Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/alcool-autresdrogues>

Initiative de lutte contre le tabagisme

Selon les résultats des recherches, ce sont les jeunes femmes qui sont les plus nombreuses à commencer à fumer au Canada. Le Bureau du programme de lutte contre le tabagisme de Santé Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et des organisations non gouvernementales, aide les Canadiennes et les Canadiens à atteindre l'objectif ultime d'un Canada sans fumée. Les programmes, qui mettent l'accent sur les jeunes, ont pour objectif d'améliorer la santé, le mieux-être et la qualité de vie de toute la population canadienne en réduisant l'incidence des maladies et le nombre de décès reliés au tabagisme.

Le site Web de Santé Canada propose diverses ressources axées sur les jeunes. On y trouve notamment : *Une vie 100 fumer*, *Maximiser l'impact*, *Réagis et passe à l'action*, *L'usage de la cigarette et la présentation de soi*, *Étude de faisabilité – de l'air!*, *Vivre sans fumée*, *Les femmes et le renoncement au tabac*, *Sortie de secours* et *Le tabagisme chez les femmes enceintes à haut risque*. On y trouve aussi *Les programmes de renoncement au tabagisme : un inventaire des programmes individuels et de groupes*, qu'il est possible de consulter sur le site Web.

Pour plus d'information sur l'Initiative de lutte contre le tabagisme de Santé Canada, visiter le site Web de Santé Canada, à l'adresse suivante :

<http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/reduction-tabagisme>

ou communiquer avec le Bureau de l'alcool, des drogues et des questions de dépendance :

Tél. : (613) 957-8333

Télééc. : (613) 952-5188

3.7 Les femmes et le VIH/SIDA

Le VIH et le SIDA frappent de plus en plus de Canadiennes. Bien que les relations hétérosexuelles aient été le principal mode de transmission des infections au VIH chez les femmes, l'infection chez ces dernières est de plus en plus attribuable à la

consommation de drogues injectables, soit à cause de l'utilisation d'aiguilles contaminées ou de relations sexuelles non protégées avec des partenaires qui font usage de ces drogues.

Santé Canada finance, par l'entremise de la Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA, des programmes et des recherches nationaux axés sur la prévention du VIH chez les femmes, ainsi que sur les soins et le traitement de femmes infectées et touchées par le VIH/SIDA.

Prévention du VIH/SIDA — Les initiatives de prévention du VIH et de la violence sexuelle comprennent un guide à l'intention des conseillères et des conseillers qui travaillent avec des survivantes de la violence sexuelle, ainsi qu'une brochure s'adressant à ces personnes.

Initiatives de soins et de traitements — Au nombre de ces initiatives figurent un guide sur la gestion de la santé de personnes touchées par le VIH/SIDA et une série de modules pour les prestataires de soins de santé. Elles comprennent toutes de l'information sur les femmes.

Pour plus d'information, communiquer avec la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/SIDA de Santé Canada :

Tél. : (613) 941-9487

Télec. : (613) 952-3556

Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/vih_sida

4

Les femmes, la culture et le sport

4.1 Programme des partenariats du millénaire du Canada — durée limitée

Pour marquer l'arrivée du millénaire de façon significative et créative, le gouvernement fédéral invite les Canadiennes et les Canadiens à entreprendre des projets qui s'intéressent à notre patrimoine, célèbrent nos réalisations, édifient notre avenir et nous laisseront un héritage durable. Les projets doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des thèmes du programme. Les principales activités financées doivent se dérouler pendant l'an 2000 et être terminées avant le 31 mars 2001.

Des organisations, associations et groupes canadiens enregistrés sans but lucratif, ou des entreprises privées aux échelons communautaire, régional, national et international peuvent obtenir du financement à cette fin. Les entreprises privées ne sont pas tenues d'être sans but lucratif pour être admissibles, mais les activités proposées ne doivent pas avoir une nature ou des visées commerciales.

Les dates limites de présentation des demandes pour les trois dernières phases de ce programme en cinq phases sont les suivantes :

Phase 3 : 31 mai 1999

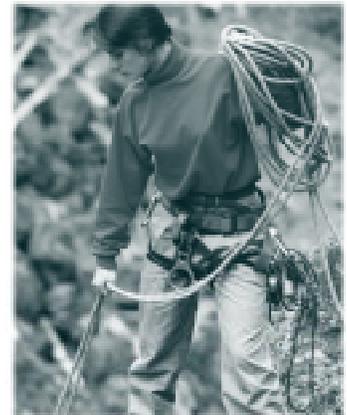
Phase 4 : 31 octobre 1999

Phase 5 : 1^{er} mars 2000

Pour plus d'information sur les types de projets admissibles, communiquer avec le Bureau du Canada pour le millénaire :

Sans frais : 1-888-774-9999

Internet : <http://www.millenaire.gc.ca>



4.2 Commémorations et prix

Commémoration de la contribution des femmes à l'histoire du Canada

Afin de souligner l'apport des femmes à l'histoire du Canada, Parcs Canada, de concert avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, soulignera la contribution des femmes à l'histoire du Canada dans le cadre de plusieurs thèmes importants, dont les femmes et le pouvoir, les femmes et les soins de santé, les femmes et l'éducation, les femmes et le travail et les femmes et la technologie. Depuis 1995, Parcs Canada a procédé à quelque 27 désignations liées aux femmes et à leur rôle dans l'évolution du Canada.

Pour plus d'information, communiquer avec Parcs Canada :

Tél. : (819) 997-6283

Internet : http://parkscanada.pch.gc.ca/nhs/nhs_f.htm (français)

http://parkscanada.pch.gc.ca/nhs/nhs_e.htm (anglais)

Programme de stages Jeanne Sauvé : Association des femmes en communications

Chaque année, le gouvernement du Canada offre, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien, d'Industrie Canada et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la possibilité à des Canadiennes exceptionnelles travaillant dans le domaine des communications de faire des stages grâce au Programme de stages Jeanne Sauvé. Ces stages sont administrés de concert avec l'Association des femmes en communications (AFC), organisme national sans but lucratif créé en 1991 afin de favoriser l'avancement des femmes dans les domaines de la diffusion, du câble, des télécommunications et de secteurs connexes, dont le multimédia. Bien que les critères d'admissibilité varient d'un programme à l'autre, les candidates doivent, en règle générale :

- être proposées par leur employeur;
- occuper un poste de gestion ou présenter des qualités de gestionnaire;
- faire preuve de beaucoup d'entregent.

Programme de stages de Patrimoine canadien et de l'AFC

Deux stages de 6 à 8 semaines sont offerts chaque année par le ministère du Patrimoine canadien. Ces stages permettent à des femmes talentueuses d'acquérir des connaissances directes et d'avoir un aperçu du processus d'élaboration des politiques fédérales en matière de communications, ainsi que du rôle du gouvernement et de son incidence sur l'industrie dans laquelle elles travaillent.

Programme d'échange du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de l'AFCC

Chaque année, des stages de 4 semaines sont offerts à quatre candidates, soit deux du secteur privé et deux du CRTC. Les participantes du secteur privé peuvent ainsi se familiariser directement avec le fonctionnement du CRTC et celles du CRTC peuvent apprendre à connaître les réalités et les rouages internes du secteur privé.

Programme d'échange d'Industrie Canada et de l'AFCC

Des stages de 6 à 12 semaines sont offerts chaque année à quatre candidates, soit deux du secteur privé et deux d'Industrie Canada. Les stages destinés aux participantes du secteur privé visent essentiellement à leur faire mieux comprendre la dynamique de l'économie mondiale de l'information, les politiques gouvernementales et les initiatives d'accès au marché qui font la promotion des intérêts du Canada sur le plan international, le processus d'élaboration des positions canadiennes; ils ont également pour but d'améliorer leurs compétences en négociations et en communications. Les stages à l'intention des participantes d'Industrie Canada ont pour objet de les familiariser avec le contexte commercial de l'industrie des communications et avec le fonctionnement, le processus décisionnel et les stratégies de communications d'une entreprise.

Pour plus d'information sur les stages Jeanne Sauvé, communiquer avec la directrice exécutive de l'Association des femmes en communications :

Sans frais : 1-800-361-2978

Courriel : cwc.afc@sympatico.ca

Internet : <http://www.cwc-afc.on.ca>

ou directement avec les ministères et organismes suivants :

Programme de stages de Patrimoine canadien :

Tél. : (819) 997-9082 ou (819) 997-7788

Internet : <http://www.pch.gc.ca>

Programme d'échange du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Tél. : (819) 997-0313

ATME : (819) 994-0423

Télec. : (819) 994-0218

Internet : <http://www.crtc.gc.ca>

Programme d'échange d'Industrie Canada :

Tél. : (613) 998-4478
Télec. : (613) 998-4530
Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement

Le Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement honore des enseignantes et des enseignants qui, par leurs compétences, leur dévouement et leur enthousiasme, ont fait des efforts extraordinaires pour préparer des étudiantes et des étudiants à relever les défis de l'économie du savoir.

Pour obtenir une copie des lignes directrices et du formulaire de mise en candidature, communiquer avec Industrie Canada :

Tél. : 1-800-268-6608
Courriel : pmawards@ic.gc.ca
Internet : <http://www.rescol.ca>

4.3 Programmes culturels

Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Le gouvernement du Canada est conscient de l'énorme contribution de l'industrie canadienne du film et de la vidéo à la vie culturelle et économique du Canada et a préparé un guide qui présente un bref survol des divers programmes d'aide financière accordés à l'industrie de la vidéo et du film indépendants au pays. On peut obtenir de l'aide auprès de six ministères et organismes fédéraux, à savoir, Téléfilm Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada, Patrimoine canadien, Affaires étrangères et Commerce international Canada et l'Agence canadienne de développement international.

Les programmes de financement varient et comprennent des crédits d'impôt pour la production de vidéos ou de films canadiens, des subventions destinées à des artistes des arts médiatiques, un fonds d'aide à la distribution de longs métrages, un programme de production cinématographique autochtone et un fonds multimédia.

Autres programmes culturels

Patrimoine canadien et ses partenaires offrent aussi des programmes d'aide aux industries de l'édition et de la radiodiffusion, ainsi que des programmes pour l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore.

Pour plus d'information sur ces programmes ou pour obtenir un exemplaire du *Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo*, communiquer avec la Direction des industries culturelles de Patrimoine canadien :

Tél. : (819) 997-5690

Télec. : (819) 997-5709

Internet : <http://www.pch.gc.ca/culture/francais.htm>

4.4 Les femmes et le sport

Conférence mondiale sur les femmes et le sport (2002)

Le Canada sera l'hôte de la prochaine Conférence mondiale sur les femmes et le sport, qui aura lieu à Ottawa, en 2002. La Conférence vise à utiliser le sport pour faire la promotion de la femme sur le plan mondial, à échanger sur les pratiques exemplaires, à renforcer les réseaux internationaux, nationaux et régionaux, et à établir des plans d'action favorisant le changement.

Pour plus d'information sur la conférence, communiquer avec Sport Canada :

Télec. : (819) 956-8019

Internet : <http://www.gti.femmes-et-sport.org> (français)

<http://www.iwg.women-and-sport.org> (anglais)

